



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commune de GOND PONTOUVRE

Par arrêté préfectoral complémentaire du 13 février 2025, le Préfet de la Charente autorise la société SIRMET 16 à exploiter des ICPE sur le site de Gond-Pontouvre.

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans la mairie précitée, à la Préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement) ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Charente (www.charente.gouv.fr onglet « Actions de l'Etat – Environnement Chasse – DUP ICPE IOTA - Gond Pontouvre »).